

## OCTOBRE 86 - DÉCEMBRE 87 :

### « CE QUI A ÉTÉ FAIT »

Depuis le 17 octobre 1986, le travail effectué — bien que souvent peu apparent — a pourtant été important et délicat. Important, parce que les choix qui sont faits aujourd'hui engagent l'avenir de l'organisation. Délicat, parce qu'une bonne préparation des Jeux impose la conciliation d'objectifs parfois différents. Voici résumé 14 mois d'action dominés par la mise en place des fondations de la Savoie olympique.

#### 1. SECTEUR ÉQUIPEMENTS, LOGISTIQUE, OPÉRATIONS ET SPORTS

- Répartition des épreuves sportives entre les différents sites olympiques. La répartition proposée, qui répond à un souci de simplification de cette organisation, dans le temps et dans l'espace, a été approuvée à l'unanimité le 24 avril 1987 par les élus concernés et par la Fédération Internationale de Ski.
- Engagement des projets techniques nécessaires à l'aménagement des sites d'épreuves sportives et des manifestations olympiques : maîtrise foncière (procédures de DUP et démarrage des négociations foncières), relevés topographiques, études géotechniques, etc.
- Investigations techniques relatives à la rénovation du village olympique de Brides-les-Bains.
- Planification de la réalisation des infrastructures.
- Schéma directeur des systèmes d'information.

#### 2. SECTEUR MARKETING, COMMUNICATION

- Schéma directeur du centre de presse et de radio-télévision.
- Phasage de la promotion des Jeux Olympiques de 1988 à 1992.
- Définition progressive de l'image et des emblèmes propres à la Savoie Olympique (positionnement des Jeux, logo, chartes graphiques, mascotte).
- Mise en place de procédures d'information locale (dépliants, flashes COJO) et d'adhésion de la population (concours mascotte).
- Lancement du programme Jeunesse du Monde.
- Elaboration de la politique marketing du COJO et lancement des premières négociations avec certains parte-

naires économiques et institutionnels en liaison avec le Mouvement olympique.

- Négociation de contrats de licence limités en nombre et dans le temps (aucun contrat n'est valable au-delà de mars 1988).
- Préparation des manifestations majeures où le COJO sera présent à court terme (Critérium de la 1<sup>re</sup> Neige, Jeux Olympiques de Calgary).

#### 3. SECTEUR ADMINISTRATION ET FINANCES

- Actualisation du budget prévisionnel des jeux Olympiques.
- Mise en place des services généraux et des moyens nécessaires au COJO : recrutement des personnels, locaux, matériels, etc.

#### 4. ACTIONS MISES EN PLACE AUTOUR DES JEUX OLYMPIQUES

- Mise en place d'une mission de coordination des différentes actions interministérielles concernant les Jeux sous la responsabilité de M. Camille Cabana, ministre délégué chargé de la réforme administrative et des rapatriés.
- Mise en oeuvre du programme d'amélioration du réseau routier national et du réseau ferroviaire.
- Création d'un observatoire économique des Jeux Olympiques.
- Mise en place, le 17 octobre 1987, de l'association « Savoie 92 », destinée à associer les personnes et organismes intéressés à des titres divers à la promotion et à la valorisation de la Savoie et de la région Rhône-Alpes autour des Jeux Olympiques.